



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 5 mai 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2025/04

Objet : Action Guiers mort « Sites Rivières Sauvages »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique GUSMEROLI Stéphane MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	MONIN Michelle 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix POZO Jean-Christophe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix REY Freddy à BERANGER Nathalie VIAL Cédric à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à BREYTON Stéphanie EYMERY Clémentine à BREYTON Stéphanie MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix EGO Catherine à CLOUZEAU Dominique LAVAL Sylvain à ESCARON Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à WOLFF Corine

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Action Guiers mort
 « Sites Rivières Sauvages »**

CONTEXTE

Le Parc de Chartreuse est coporteur du label « Sites rivières Sauvages » attribué au Guiers mort en 2019.

Ce label a permis de récompenser les acteurs du territoire pour la gestion exemplaire de la rivière. Le travail de concertation du premier cycle de labellisation (2019-2024), a permis d'aboutir à la réalisation de nombreuses actions (*arasement de seuils, méthode expérimentale d'éradication de la Renoué du Japon, suivi scientifique du cincle plongeur, suivi participatif de la qualité de la rivière, étude et caractérisation des refuges thermiques, restauration d'un pont patrimonial, etc.*).

2025 sera l'année du renouvellement du label sur le Guiers Mort avec la construction d'un nouveau programme d'actions pour les 5 prochaines années (2025-2030) et un audit prévu en juin 2025.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Pour mener à bien ce projet, plusieurs actions sont prévues en 2025 :

- l'application du concept d'hydrologie régénérative sur des sites pilotes : régénération de ripisylve par la replantation d'arbuste sur des sites expérimentaux, apport d'une dimension sociale par des chantiers participatifs de replantation. Plus spécifiquement, cette action vise à densifier la végétation multifonctionnelle et concurrencer le retour de la Renouée du Japon. **Axe 1**
- la création de la fresque de la rivière du Guiers mort : fresque pédagogique qui met en lumière la richesse écologique et les enjeux de préservation d'un cours d'eau. **Axe 2**
- la création d'un scénario pour un documentaire « parole à la rivière » : l'idée derrière ce film est à la fois de fédérer différents acteurs autour de la rivière et notre relation à elle mais aussi de faire naître un outil de débat ancré au territoire. **Axe 2**
- une fête de renouvellement du label « Fête du Guiers (mort) : moment convivial et pédagogique pour découvrir la richesse du patrimoine naturel du bassin versant du Guiers. **Axe 3**

BUDGET PREVISIONNEL

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC			
Dépenses		Recettes	
Fresque de la rivière du Guiers Mort	15 000 €	Région AURA	4 000 €
Conception du scénario – documentaire parole à la rivière		DREAL	11 000 €
Application du concept d'hydrologie régénérative sur des sites pilotes			
Fête de renouvellement du label			
Total	15 000 €	Total	15 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 5 mai 2025,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **06 MAI 2025**

